



# Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 12 octobre 2021

**Président** : Monsieur Hichem Tabka

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28.06.2021
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications du président du Conseil Général
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n° 1 : Arrêté d'Imposition 2022
7. Postulat de Monsieur Julien Leuthold
8. Propositions individuelles et divers

La séance se tient à la cafétéria du gymnase d'Yverdon-les-Bains. Les mesures de distanciations sont respectées.

Le président ouvre la séance à 19h53.

### **1. APPEL**

Sur un total de 17 membres, 10 sont présents et 7 sont excusés. Le **quorum** (33% des membres du Conseil Général) **est donc atteint**.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28.06.2021**

En l'absence de remarques ou questions, le **procès-verbal du 28.06.2021 est adopté** à 8 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

### **3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

Le Président rappelle la possibilité offerte au public d'assister au Conseil Général sans en être membre, mais sans droit à la parole.

Le Président procède ensuite à l'**assermentation de Monsieur Mensur Miftari** (ce qui porte le nombre de conseillers présents à 11).

#### **4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Le Président du Conseil Général demande une minute de silence en mémoire de l'ancien Syndic, Monsieur Michel Cornamusaz.

Il enjoint ensuite les Conseillers à rester positifs malgré leurs différences, à trouver des solutions et des compromis et à revenir à une certaine sérénité.

Le prochain Conseil Général se tiendra le 14 décembre 2021, pour traiter des préavis à venir.

#### **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

Madame Mary-Claude Gondoux Cea lit le message de la Municipalité.

Elle remercie le Conseil Général pour la confiance qui leur est accordée.

La Municipalité rencontre de gros soucis dans ses nouvelles tâches en raison d'un passage de témoin trop limité.

La première surprise de la nouvelle Municipalité a été de constater un manque de liquidités, additionné de divers problèmes : factures manquantes, pas d'accès pour les paiements, factures en retard. Tout ceci a causé des retards dans le paiement des factures des créanciers. Une rentrée d'argent au mois de juillet a permis de détendre un peu la situation.

La reprise des dossiers en cours a été difficile, pour les raisons citées plus haut.

La Municipalité va donc faire de son mieux pour répondre aux questions posées, en les traitant par degré d'urgence.

Monsieur Julien Leuthold fait remarquer qu'il y avait effectivement plusieurs gros dossiers encore en cours au moment du passage de témoin et que les anciens municipaux ont offert leur aide et que lui-même reste à disposition. Monsieur Arber Miftari confirme que Monsieur Leuthold l'a beaucoup aidé en ce qui concerne son dicastère, et ajoute que le souci se situe plutôt au niveau des aspects financiers et de l'eau. La situation de l'ancien syndic n'a pas facilité la transmission.

Le Président du Conseil salue les efforts fournis des deux côtés et estime que la situation rentrera dans l'ordre d'ici quelques temps, une fois les difficultés surmontées par la nouvelle Municipalité.

#### **6. PRÉAVIS N° 1 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION 2022**

Le rapport de la commission de gestion étant parvenu dans les mains du Président à l'ouverture de la séance du Conseil Général, ce dernier rappelle le délai de 48 heures avant le Conseil pour la remise des rapports.

Sur demande de Monsieur François Roulier, Madame Gondoux Cea relit le préavis n° 1.

S'ensuit un débat. Monsieur Ruzhdi Miftari demande ce qu'a fait l'ancienne municipalité et où est l'argent manquant. Monsieur Julien Leuthold explique que la stratégie de l'ancienne municipalité était de limiter les dépenses au maximum afin de garder un taux d'imposition le plus bas possible.

Le Président rappelle les deux problèmes, à dissocier :

- un manque de liquidités, expliqué au dernier Conseil par le boursier
- une augmentation des frais

La municipalité explique que le manque de liquidités provient d'une gestion déficiente de l'ancienne Municipalité.

Le Président rappelle que des explications avaient déjà été données au dernier Conseil Général.

Monsieur Attila Krüzsely mentionne que les comptes 2020 approuvés par le Conseil Général étaient positifs avec 22'891 francs de bénéfice et le budget 2021 également.

Monsieur François Roulier rappelle que le taux d'imposition n'a pas été adapté depuis en tout cas 8 ans, que nous en avons tous profité, et que les Conseillers n'ont pas la compétence pour comprendre vraiment les comptes et conclut en disant qu'il faut à présent aller de l'avant.

Selon Monsieur Jean-Daniel Roulier, le taux d'imposition a été maintenu bas pour ne pas devoir fusionner avec Yvonand.

Madame Peri Handschin, membre de la Commission de Gestion, explique que les contribuables paient plus difficilement, le canton demande plus, mais que des rentrées devraient arriver.

Monsieur François Roulier constate que des erreurs ont été faites et répète qu'il faut maintenant aller de l'avant.

Le Président demande la lecture du rapport de la Commission de Gestion :

La marge d'autofinancement est négative de -19'149.58 francs, à cause d'une diminution des recettes fiscales et d'une augmentation de la facture de la cohésion sociale. L'augmentation du taux d'imposition de 8 points amènerait 29'185 francs d'entrées supplémentaires sur un an.

Des difficultés sont constatées actuellement au niveau des liquidités.

La Commission de Gestion recommande à l'unanimité de ses membres l'adoption du préavis n° 1.

Madame Corinne Roulier demande si cela suffira.

Madame Mary-Claude Gondoux Cea lui répond que cela va permettre d'équilibrer un peu les finances.

Monsieur Arber Miftari ajoute que la municipalité n'a à l'heure actuelle que peu de recul, la vision de la situation devrait être un peu plus claire d'ici un an.

Monsieur Yannick Sürmely rend attentif au risque que représenterait la perte d'un ou deux grands contribuables.

Monsieur Michael Tomov demande ce que représentent en pourcentage les impôts non-payés et quel est le rapport avec l'augmentation du taux d'imposition.

La Municipalité ne connaît pas précisément ce pourcentage. Monsieur Yannick Sürmely nous indique comme exemple que la Municipalité pourrait récupérer de plusieurs contribuables un montant d'environ 140'000 francs, dont l'un d'eux doit déjà rembourser ses impayés dans d'autres communes où il a habité précédemment (Rectificatif de la Commune du 03.12.21 au PV).

Monsieur Julien Leuthold complète en disant que la commune avait mandaté le canton pour la perception des impôts - ce qui représente un travail immense, que la commune ne peut donc pas mettre un contribuable aux poursuites pour le non-paiement des impôts, mais uniquement pour celui des taxes.

Monsieur François Roulier estime que l'augmentation du taux d'imposition est une première étape qui fera effet dans 1 à 2 ans. Il y aura donc certainement une deuxième étape d'emprunt.

Monsieur Michael Tomov ajoute que le but doit être d'arriver dans x années à une situation saine et de donner les moyens à la Municipalité d'être à l'aise dans ses mandats.

Madame Mary-Claude Gondoux Cea estime difficile d'atteindre l'équilibre à l'heure actuelle, la municipalité étant notamment en attente de réponses précises du Canton.

Madame Péri Handschin demande s'il est possible de contracter un prêt pour modérer la péréquation.

La Municipalité lui répond qu'un prêt ne peut couvrir que des investissements; par ailleurs il doit être remboursé.

On passe au vote. Messieurs Julien Leuthold et Attila Krüzsely demandent un vote à bulletin secret. Les conseillers votent donc dans l'urne prévue à cet effet.

**Le préavis n° 1 portant sur le taux d'imposition pour l'année 2022 est adopté** par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Le taux d'imposition passe de 60% à 68%.

## **7. POSTULAT DE MONSIEUR JULIEN LEUTHOLD**

Monsieur Julien Leuthold expose son postulat. Il constate que les deux containers à aluminium et les deux containers à fer blanc ne se remplissent que lentement. Il propose par conséquent de ne garder qu'un container de chaque et d'optimiser ainsi la place pour pouvoir récupérer du sagex qui est très volumineux. Dans une deuxième priorité, il propose éventuellement de mener une réflexion sur des étagères pour l'échanges de livres et de CDs.

Monsieur Stephano Cea informe qu'il est possible d'amener le sagex chez l'entreprise Dubat, qui le taxe à hauteur de 25 francs les 2 mètres cube. Il se propose volontiers pour amener le sagex chez Dubat.

Monsieur Hichem Tabka ajoute qu'il y a une benne à sagex pour la récupération gratuite chez IKEA, mais qu'il faut pour cela aller jusqu'à Aubonne.

Monsieur Michael Tomov estime qu'il faut trouver un équilibre entre les considérations écologiques et l'utilité pour la collectivité.

Monsieur Hichem Tabka constate qu'on retrouve régulièrement du sagex un peu partout dans les différents containers de la déchetterie.

On passe au vote, **le postulat est accepté** par 5 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions. Il est transmis à la municipalité qui a 8 mois (délai pouvant être prolongé) pour l'étudier et donner une réponse.

## **8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

Monsieur François Roulier a une information utile concernant la coupure d'eau du lundi 18 octobre. Il va discuter avec Monsieur Yves-Etienne Cornamusaz de la façon de procéder qui éviterait de couper l'eau dans tout le village.

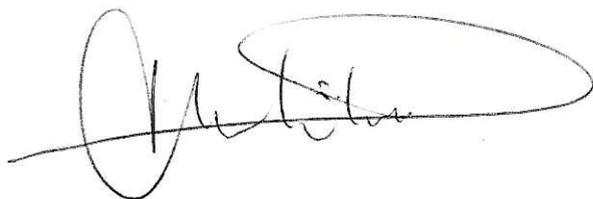
Monsieur Julien Leuthold transmet à la Municipalité un dépliant de la Station Ornithologique Suisse qui semble indiquer une possibilité de financement dans le cadre de la renaturation de l'Epena.

Monsieur Julien Leuthold demande à la Municipalité quelle suite celle-ci souhaite donner aux bacs à fleurs actuellement installés aux deux entrées du village. Ces bacs sont, suite à une décision d'un Conseil Général précédent, financés par le budget de la Commune et entretenus par un groupe d'habitants du village. La Municipalité va en discuter, puis donner une réponse à Monsieur Leuthold.

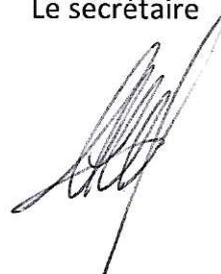
Monsieur Stephano Cèa rappelle que la hauteur maximale des haies est de 2 mètres, Monsieur François Roulier précise que ce point est régi par le code rural et foncier.

En l'absence d'autres points, le Président du Conseil Général, Monsieur Hichem Tabka, clôt la séance du Conseil Général de Villars-Epeney à 21h03.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Tabka', written in a cursive style.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Roulier', written in a cursive style.